

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

SITUATION DES MINEURS DANS LES INDUSTRIES DU CINÉMA, DU SPECTACLE
VIVANT ET DE LA MODE - (N° 2348)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC5

présenté par
M. Jolly

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, après le mot : « violences »,

insérer les mots :

« de toute nature, qu'ils soient physiques ou psychologiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Préciser la portée de cette résolution en l'étendant à l'ensemble des types d'abus la rend plus explicite, garantit qu'elle ne sera pas limité aux violences physiques et l'étend aux abus à caractère psychologique.